

# COMMUNE DE SAINT MICHEL LOUBEJOU

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19/06/2018

Etaient présents : Solange CANCES, Jean-François MOULENE, Martine BARNABE, Olivier PUECHMAUREL, Josiane BOUAT, Roman Borie, Isabelle MARQUIS-TASTA, Gérard CARSAC, Jean-Pierre MONS, Marie-France MOULENE-BLANC Etait absent : Guillaume GRANVAL

- Procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, PLUi-H - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD

Madame Lin-Wee-Kuan, chargée de mission Planification Urbanisme Habitat Cauvaldor a présenté aux élus les 5 axes du PADD :

**Axe 1** : Définir une politique de l'habitat garantissant un accès au logement pour tous et s'inscrivant dans une logique de développement résidentiel harmonieux

**Axe 2** : Développer l'emploi en milieu rural et renforcer les pôles stratégiques du territoire

**Axe 3** : Soutenir l'économie agricole et forestière, préserver les ressources naturelles

**Axe 4** : Promouvoir un territoire des proximités, connecté aux réseaux de communication, favorable au bien-être des populations

**Axe 5** : Valoriser la qualité des paysages et du patrimoine pour améliorer l'attractivité du territoire

- Après en avoir débattu, le CM donne un avis favorable sur le projet du PADD mais en demandant que soient prises en considération les remarques suivantes :
  - Axe 1 – Orientation 2 : le dispositif d'aide à la vacance devrait s'adresser à toutes les habitations vacantes où qu'elles se trouvent.
  - Axe 3 – Orientation 1 : il faut accompagner les propriétaires fonciers pour l'entretien des terrains en friche
  - Axe 4 – Orientation 2 : la protection des voies douces implique leur entretien

- Classement de la voirie d'intérêt communautaire et procès-verbal de mise à disposition

Madame la Maire présente le procès-verbal de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que le tableau de classement de la voirie rurale, voirie urbaine et les places.

Le CM approuve le PV et valide le classement à l'unanimité.

- Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Dans le cadre de la mutualisation de la mission « Protection des Données personnelles » proposée par le CDG 46 et en complément à la délibération du 2 mai 2018, le conseil municipal :

- désigne le CDG 46 comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- accepte de mutualiser ce service avec le CDG 46,
- autorise le maire à prévoir les crédits au budget et à signer tout document afférent à cette mission

- Modification de statuts de la Fédération Départementale d'Energies du Lot

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de modification des statuts de la FDEL. La modification des statuts d'un syndicat doit être approuvée par des délibérations concordantes des collectivités adhérentes et leur propose d'accepter cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts.

- [Motion de soutien au service de Médecine de l'hôpital Louis Conte de Gramat](#)

Le service de Médecine de l'Hôpital de Gramat s'inscrit pleinement dans le Programme Régional de Santé Occitanie 2018-2022, qui prône le maintien des services de proximité, la possibilité de séjours de rupture pour soulager les aidants des personnes malades et/ou âgées restant à domicile.

Il permet de faciliter l'accès direct au court séjour, principalement gériatrique, alors que les services des hôpitaux alentour ne peuvent pas toujours assumer ce rôle et que les Urgences sont surchargées.

Ce service permet, compte-tenu de la population vieillissante croissante ainsi que des besoins des résidents des EHPAD, d'éviter ainsi le recours aux services d'Urgences et leur engorgement, pour le plus grand bénéfice de la population âgée, afin de réduire le risque de déclin fonctionnel.

C'est un réel service à la population où s'allient qualité des soins et humanité des soins. Grâce à des conventions passées avec les unités de soins palliatifs, les unités de géro-psycho-geriatrie, les services de lutte contre la douleur, il prend complètement en charge ces patients fragilisés.

Dans une zone sous-médicalisée, c'est un facteur certain d'attractivité médicale de notre territoire rural, d'autant plus que la Maison de Santé Pluriprofessionnelle est située à quelques mètres, permettant la permanence des soins et la gestion rapide des urgences. L'implication des médecins libéraux dans le fonctionnement de ce service a toujours donné satisfaction, et constitue même une motivation supplémentaire pour poursuivre leur activité.

- Le CM, à l'unanimité affirme son soutien au service de Médecine de l'Hôpital Louis Conte en demandant son maintien.

- [Questions diverses](#)

■ Dossier voirie : suite au jugement rendu le 29 juillet 2016, dans le cadre de l'affaire qui oppose la Commune à Mme BAGILET-LATAPIE, cette dernière fait appel de la décision.

**Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 3 juillet à 18H00**